# Règlement du Jogging Nocturne de la Houssière 2021

# Description

Il s'agit d'une course à pied nocturne et chronométrée dans le bois de la Houssière qui aura lieu le vendredi 5 Novembre 2021. Deux distances sont proposées : 5 km et 10 km et 5km canicross.

**3 départs** prévus :

* Départ 10 km : 19h00
* Départ 5 km : 19h10
* Départ Canicross 5 km : 19h20

Les lieux de départ et d'arrivée se situent au domaine mon plaisir (Allée de la Dinzelle 100, 7090 Braine-le-Comte).

Les 3 courses se déroulent en une seule étape, à allure libre. Il est interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent inscrit.

Toute personne inscrite s'engage à respecter :

* Le cadre dans lequel la course a lieu et ne pas jeter de déchets en dehors des poubelles mis à disposition dans la zone de ravitaillement, zone de départ/arrivée.
* Les consignes des bénévoles présents pour assurer un bon déroulement de l'événement
* Le balisage et les parcours mis en place par l'organisation
* Le port d'une lampe frontale ou de poitrine/torse ou de running et vêtements/accessoires réfléchissants sont obligatoires.

Tout coureur, qui ne respecte pas le présent règlement, peut faire l'objet d'une pénalité ou d'une disqualification. La décision sera prise par les organisateurs du Jogging Nocturne de la Houssière.

Tout athlète prendra connaissance du parcours et, en cas d'erreur, il sera le seul responsable.

Autorité :

Un organisateur, un commissaire, secouriste et médecin (toute personne officielle ou tout membre de l'ordre) pourra décider souverainement et à tout moment de faire sortir un concurrent de l'épreuve et ce pour n'importe quel motif.

Réclamations :

Elles seront introduites au plus tard 1/4 d'heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Responsabilités :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les éventuels accidents ou vols (et les dommages corporels ou matériels) qui pourraient survenir durant l'épreuve ou dans l'enceinte de l'organisation et ce avant, pendant ou après la course.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités civiles ou pénales en cas d’accident immédiat ou secondaire dont les participants pourraient être victime du fait de leur participation à cette épreuve. Par l’acceptation de ce règlement, les participants s’engagent à ne pas poursuivre pénalement ou civilement les organisateurs en cas d’accident.

Le participant s’engage sous son entière responsabilité. Il décharge les organisateurs de toute responsabilité. En aucun cas la responsabilité l’ASBL des Patros de Braine-Le-Comte et organisateurs du Jogging Nocturne de la Houssière ne saurait être engagée en cas de problème de santé.

# Inscriptions

Les droits d'inscriptions aux épreuves suivantes :

* Jogging Nocturne - 5km et 5km canicross:
  + Prévente : 6€
  + Sur place : 7€
* Jogging Nocturne - 10 km :
  + Prévente : 8€
  + Sur place : 9€

**Du fait de sa participation, chaque concurrent déclare n'être l'objet d'aucune prescription médicale particulière contre-indiquant l'effort physique. Par son inscription, le coureur déclare être suffisamment entraîné et être en bon état de santé pour participer à cette compétition et dégage toute responsabilité en cas de dommage ou blessure.**

**L'inscription d'un mineur** (moins de 18 ans) se fait exclusivement par un parent ou tuteur légal. Celui-ci déclare que son enfant est suffisamment entraîné et est en bon état de santé pour participer à cette compétition et dégage toute responsabilité en cas de dommage ou blessure.

Toute demande de modification d'une inscription peut être adressée à l'adresse suivante : [asblpatroblc@gmail.com](mailto:asblpatroblc@gmail.com)

Toute demande d'annulation d'une inscription peut être adressée à l'adresse suivante : [asblpatroblc@gmail.com](mailto:asblpatroblc@gmail.com)

Pour des raisons de sécurité et d’organisation, le nombre de participants est

Limité à 250 joggeurs. Les inscriptions tardives ne pourront être acceptées que si ce quota n’est pas atteint.

L’inscription définitive à la course ne sera faite qu’après réception du payement.

# Dossard – Puce électronique

Le concurrent s’engage à restituer la puce électronique à l’organisateur dès son arrivée ou en cas d’abandon. Les puces seront obligatoirement remises en zone d’arrivée.

Le port du dossard est obligatoire durant la course pour être repris au classement de l’épreuve.

# Retrait des dossards

Il faut pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard, n’oubliez donc pas votre carte d’identité.

Le retrait des dossards se fait le jour de la course.

# Parcours

Chaque coureur devra porter son dossard de manière visible, sur la poitrine ou sur le ventre, afin d'assurer un chronométrage optimal.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque coureur s'engage à se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le parcours et zone de ravitaillement, sans préavis.

# Classement

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée seront classés.

# Matériel

Course à pied : les participants seront munis de basket permettant la course à pied sur terrain boisé et asphalte.

# Droit à l’image

Les participants autorisent l’organisateur à les prendre en photo et renoncent à faire valoir tout droit à l’image. Ils autorisent la publication de ces photos sur internet.

# Protocole Sanitaire

Le port du masque reste obligatoire dans l'enceinte du bâtiment du Domaine mon Plaisir.

Le port du masque n’est pas obligatoire lors de l’épreuve et lorsque vous êtes assis à l’intérieur du bâtiment.

\*\*Sous réserve de modification du protocole sanitaire par les autorités.